A 6423

NEKEN
SARL au capital de 40 000 €uros
ZA de l'Eglantier - 49610 MURS ERIGNE
RCS ANGERS B 354 092 991

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 MARS 2007

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte qu'à la clôture de l'exercice 2005/2006 deux des trois critères suivants sont atteints (art. L.223-35, al. 2, art. D 12) pour imposer à la société la nomination d'un commissaire aux comptes :

Total du bilan 1 500 000 €
Chiffre d'affaires hors taxes..... 3 100 000 €
Nombre moyen de salariés 50

Le total du bilan et le chiffre d'affaires de la société NEKEN dépassent les critères.

L'assemblée générale prend acte que la progression du chiffre d'affaires est lié à l'achat et à la commercialisation des productions de la filiale DELTA USINAGE, mais que ce "gonflement" du chiffre d'affaires est nécessaire tant que la filiale n'aura pas l'autonomie suffisante pour exporter sa production.
L'assemblée générale décide de nommer en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire pour une durée de 6 exercices, à compter de l'exercice 2006/2007 :

- la société FIDUCIAL AUDIT - 20 Place de l'Iris (92411) COURBEVOIE, représentée par M. Philippe SAMSON - ZAC Moulin Marcille - BP 70047 (49136) LES PONTS DE CE, inscrit à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes d'Angers.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant pour une durée de 6 exercices, à compter de l'exercice 2006/2007 :

- M. Laurent DEBREE - 10 rue de Bellinière (49800) TRELAZE, inscrit à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes d'Angers.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Extrait certifié conforme le gérant.